

---

## COMPTES RENDUS

---

**Thomas Delemotte, Francis Kramarz, Benoît Schmutz, *L'emploi et le territoire*, Presses de Sciences Po, 2021, 108 p.**

Ce livre, en petit format d'à peine plus de 100 pages, se présente comme une synthèse interprétative de différents travaux qu'offre la littérature économique portant sur les interactions au plan territorial entre la localisation de l'emploi et des ménages, la mobilité de la population active et le rôle des conditions de logement. La partie la plus stimulante de l'ouvrage est de répertorier et discuter l'évaluation de différentes politiques publiques spatialisées pouvant agir sur le marché de l'emploi et la flexibilisation de l'offre de logement.

Le chapitre 1 part d'un constat simple et déjà bien documenté. Le développement de la périurbanisation et de l'étalement de l'habitat a été un facteur d'éloignement et de dispersion des ménages, y compris des ménages modestes ayant pu accéder à la propriété favorisée par des aides publiques. D'où un développement des migrations pendulaires avec un accroissement des distances entre le lieu de domicile et le lieu de travail. Le principal facteur de la localisation des ménages est le niveau de prix des logements. L'étalement urbain paraît un moyen d'échapper à des coûts d'agglomération élevés, même s'il augmente les coûts liés aux temps de trajet. Ainsi, entre 2006 et 2016, le nombre de migrants alternants franchissant les intercommunalités a augmenté de 1,2 % par an en France, soit près de 102 000 navetteurs.

Les auteurs passent ensuite, au chapitre 2, à l'analyse de la migration résidentielle. Ils expliquent in fine les disparités spatiales des taux de chômage à travers les coûts de logement, ou disons une grande part du chômage structurel par des problèmes d'appariement géographique. « La décision de localisation des ménages est guidée par l'offre de logement, l'accès aux aménités, aux transports et aux différents services et commerces, quand la localisation des entreprises dépend d'un arbitrage entre effets d'agglomération et coûts de congestion » (p. 27). Emplois au lieu de travail et actifs au lieu de résidence peuvent ne pas coïncider de manière durable en matière de localisation. Ainsi, nous disent les auteurs, si le tissu productif est marqué par des pertes nettes d'emploi dans une ville, le départ d'une partie des demandeurs d'emploi est trop faible, même sur une décennie, pour résorber l'intégralité de ce choc. Ce manque d'ajustement par la migration de la population active est en partie lié aux caractéristiques du marché de l'immobilier, au temps nécessaire pour ajuster l'offre de logement : baisse du prix des logements dans les régions en perte de vitesse et perte de valeur des propriétés, hausse du prix des logements dans les régions attractives. Les coûts de mobilité sont élevés et d'autant que le niveau de qualification des travailleurs est faible.

Le phénomène s'est exacerbé depuis une vingtaine d'années où on assiste à une polarisation spatiale des emplois : les fonctions stratégiques et métropolitaines en hausse dans les grandes agglomérations, du moins jusqu'à ce que les coûts de congestion produisent une force opposée pour les entreprises ; les fonctions dédiées à la fabrication, souvent en baisse, localisées dans des aires urbaines de plus petite taille. Ainsi, les petites villes sont sujettes à l'émigration des jeunes qualifiés, les métropoles et les grandes villes sont attractives et bénéficient d'une plus forte dynamique. En résumé, pour Delemotte, Kramarz et Schmutz, même si les mobilités géo-

graphiques des actifs ne sont pas négligeables, les coûts de la migration et les frictions spatiales limitent l'interconnexion des différents marchés locaux du travail (p. 42). On peut ici reprocher aux auteurs que derrière cette trame assez bien observée dans ses grandes lignes, le propos n'est pas traité dans toute sa profondeur, n'épuise pas les travaux menés en économie géographique, et laisse des zones d'ombre dans l'analyse, surtout du côté de la division interrégionale et internationale des processus productifs et des mécanismes de la croissance régionale selon les étapes de développement.

Fort du constat globalement brossé dans les deux premiers chapitres, le troisième et dernier chapitre examine les différentes politiques publiques qui ont pu être mises en place et les enseignements qui peuvent en être tirés. Cette partie apparaît à la fois très ciblée et relativement fouillée. Sont ainsi répertoriées et discutées les politiques de régulation du logement, les politiques de logements sociaux, les politiques de transport, les politiques d'encouragement au déménagement en général ou concernant plus particulièrement les demandeurs d'emploi, les politiques de reconversion pour aider l'implantation d'entreprises, les politiques de développement des quartiers en souffrance et l'établissement de zones franches urbaines, les politiques fiscales, les politiques d'attractivité sur le plan résidentiel, de développement d'aménités, de lieux culturels, etc. Les politiques ainsi décrites, basées sur différentes études d'organismes et d'articles dans des revues internationales, forment une mosaïque où apparaît souvent la difficulté de juger de leurs résultats ou de leur mise en rapport.

Finalement, les auteurs concluent que, d'un point de vue politique, la question de la mobilité, de l'accès au travail et aux services de base est désormais au cœur du débat public, supposant d'approcher de nouvelles formes de relations au territoire. Il nous apparaît aussi et surtout, pour la recherche scientifique, l'insuffisance d'études portant sur l'évaluation des politiques publiques en la matière et l'ouverture d'un champ d'analyse plus large dont peut essayer de rendre compte l'économie urbaine et régionale, en procédant au-delà d'études monographiques à des approches comparées au plan territorial et d'estimer l'application ou la coordination de plusieurs politiques<sup>1</sup>. On peut aussi rapprocher ici le souhait de pouvoir disposer d'informations largement absentes sur les retombées au niveau régional des prélèvements et des dépenses affectées de l'Etat par le jeu des transferts et des dépenses budgétaires, bien formulé par L. Davezies dans son essai « L'Etat a toujours soutenu ses territoires »<sup>2</sup>.

**Maurice Catin**

---

<sup>1</sup> Comme cela a pu se faire pour analyser les pôles de compétitivité et les clusters économiques.

<sup>2</sup> Editions du Seuil et La République des Idées, 2021.

**Agence française de développement, *L'économie africaine 2021, La Découverte, 2021, 126 p.* ; *L'économie africaine 2022, La Découverte, 2022, 126 p.***

Les deux derniers ouvrages de l'Agence Française de Développement (AFD) consacrés à l'Afrique ont été écrits en 2020 et 2021 et parus en 2021 et 2022. Ils sont tous les deux le fait d'une quinzaine d'auteurs. On retrouve l'idée d'un « modèle de développement soutenable et inclusif » (voir le livre de Carlos Lopes, recensé dans le numéro 54 de cette revue) et d'une relance contribuant « à atteindre les Objectifs de développement durable », à « soutenir les investissements de long terme en faveur d'objectifs tels que la lutte contre le réchauffement climatique et l'érosion de la biodiversité », sans oublier « les inégalités de genre » (Introduction de Rémy Rioux, directeur général de l'AFD).

Le premier chapitre du livre de 2021 rappelle les progrès réalisés en Afrique depuis vingt ans, un doublement du PIB par habitant et une réduction de la pauvreté dans la population de 9 points. On parle maintenant d'émergence des pays africains dans l'économie mondiale. Le concept a remplacé dans les années 1990 celui de NPI<sup>1</sup> jusque-là en vogue. L'Afrique du Sud, l'Égypte et le Nigéria sont les seuls pays africains parfois classés dans l'une ou l'autre catégorie de pays émergents (BRICS, Next-11, CIVETS, EAGLE, MINT<sup>2</sup>). Les auteurs<sup>3</sup> du chapitre retiennent trois critères pour caractériser un pays émergent : croissance forte sur une longue période, insertion dans les échanges mondiaux et capacité à attirer les investissements étrangers, démographie dynamique et développement d'une classe moyenne. Un indice d'émergence reposant sur 23 indicateurs aboutit au classement suivant de onze pays où il est le plus élevé : par ordre décroissant Maurice, Afrique du Sud, Seychelles, Botswana, Cap-Vert, Rwanda, Ghana, Tunisie, Namibie, Maroc, São Tomé et Príncipe. Suivent onze autres pays : Égypte, Ouganda, Algérie, Sénégal, Zambie, Tanzanie, Kenya, Gabon, Bénin, Malawi, Lesotho. Mais plutôt que prendre les pays un par un, encore tous très loin des géants parmi les BRICS, c'est le continent tout entier qui pourrait émerger, de par son poids démographique, ses transformations en cours et le regain de la croissance.

L'agriculture représentait 16% du PIB africain en 2018 et 54% des emplois, contre 5% et 14% en Amérique latine. Le chapitre 3 du premier ouvrage porte sur l'agriculture dans l'Afrique de l'Ouest et particulièrement au Sénégal. L'importance de l'agriculture sur le développement économique n'est plus à démontrer depuis Kuznets, et les pays africains depuis les années 2000 ont accru les aides et investissements dans le secteur, après des décennies d'abandon relatif. La réduction de la pauvreté passe aussi par la croissance dans l'agriculture. Mais les rendements restent faibles. Les auteurs<sup>4</sup> dressent un tableau sombre de l'évolution à venir, du fait des changements du climat, sécheresse accrue, hausse des températures. Ils préconisent une agriculture intelligente, une agroécologie, plus durable, même si ses rendements sont inférieurs à l'agriculture intensive, la valorisation des savoirs traditionnels, mettre l'agriculteur « au centre du système agricole », « la résilience face au changement climatique », et même le recours aux OGM (p. 47). La conclusion reprend un obstacle classique au changement des méthodes de production par les paysans africains, sauf si un accompagnement massif est mis en œuvre avec des filets de sécurité : lorsqu'on est à la limite de la subsistance, il vaut mieux continuer avec les méthodes traditionnelles, dont on est sûr, que prendre des risques avec des méthodes nouvelles, qui peuvent très bien ne pas marcher et provoquer une catastrophe.

<sup>1</sup> *Les Nouveaux Pays industrialisés*, J. Brasseul, Armand Colin, coll. Coursus, 1993.

<sup>2</sup> Tableau 1, page 28. A titre d'exemple, les MINT sont le Mexique, l'Indonésie, le Nigéria et la Turquie. Les CIVETS sont la Colombie, l'Inde, le Vietnam, l'Égypte, la Turquie et l'Afrique du Sud.

<sup>3</sup> Meghann Puloc'h et David Chetboun.

<sup>4</sup> Ph. Roudier et Djiby Dia, de l'Institut sénégalais de recherches agricoles (ISRA).

Le chapitre suivant examine les régimes de change, il est très clair et débroussaille un sujet complexe<sup>5</sup>. On observe que les régimes de changes fixes et ceux à changes flottants ou intermédiaires partagent les pays du continent de façon à peu près égale. La Zone franc appartient bien sûr à la première catégorie, le rattachement au franc étant remplacé par celui à l'euro en 1999. La stabilité garantie par les changes fixes et le rattachement à une monnaie forte permettent une moindre inflation, ainsi que des balances des paiements courants moins déficitaires. Les échanges extérieurs ainsi que les investissements sont aussi facilités.

Le chapitre 5 aborde la question des jeunes sur le marché du travail<sup>6</sup>. Sept pays, sur les 54 que compte l'Afrique, concentrent plus de la moitié de la population active : Nigéria, Éthiopie, Égypte, RDC, Tanzanie, Afrique du Sud et Kenya. L'économie informelle représente 86% de l'emploi en Afrique, elle se caractérise par l'absence de réglementation du travail (petits vendeurs, artisans, réparateurs, manutentionnaires, taxis, « travailleurs du sexe », etc.) et une grande vulnérabilité, notamment lors de la pandémie récente. Les jeunes y sont surreprésentés. Dans les emplois formels, ils n'ont le plus souvent pas la formation nécessaire, éternel problème de l'adéquation des formations aux emplois. La transition de l'informel au formel, l'intégration des travailleurs à des systèmes de protection sociale, sont des processus difficiles qui prendront des décennies, comme cela s'est passé en Europe au XIXe siècle, le développement économique pouvant faciliter cette évolution.

Le dernier chapitre du premier livre traite de l'entreprise privée. On y retrouve le secteur informel qui recouvre « plus de 80% des emplois en Afrique », contre 25% en Europe et 40% en Amérique (latine et anglophone). Les très petites entreprises dominent. La productivité est faible. Ces caractères sont liés à l'insuffisante gouvernance, le cadre juridique inopérant, la mauvaise formation, les infrastructures défectueuses, etc. Des scores de bonne gouvernance sont établis et sans surprise on trouve de plus faibles performances en Afrique centrale, de l'Est et du Sahel, de meilleures au nord et au sud du continent. Les auteurs<sup>7</sup> insistent avec raison sur le rôle des institutions dans le développement et celui en particulier des entreprises privées, citant Douglass North, prix Nobel 1993, à l'origine de travaux essentiels sur la question, notamment sur l'importance de la prise en compte des coûts de transaction. La bureaucratie, la corruption, la difficulté et le coût des démarches, les délais, l'absence de recours judiciaire fiable, restent des obstacles majeurs. On peut noter ici que la revue *Région et Développement* a consacré de nombreux articles à cette question et des numéros spéciaux comme par exemple les n° 50-2019 et 54-2021.

Dans le deuxième ouvrage, 2022<sup>8</sup>, une première étude porte sur le financement des économies africaines<sup>9</sup>. La crise sanitaire a accru les besoins de financement. La dette externe était déjà élevée, représentant la moitié du PIB global en 2019, avec une part d'environ un cinquième détenue par la Chine. Les IDE ont chuté pendant la crise de 2020 alors que le PIB réel a reculé de 1,3% pour le continent africain, même si les transferts de fonds des migrants sont restés stables. La réaction internationale d'organismes officiels – FMI avec des versements d'urgence et un accroissement des DTS, G20, Club de Paris, Banque mondiale – a permis des apports de capitaux importants ainsi que des allègements du service de la dette pour les pays à faible revenu. Tout cela tend à rappeler les années 1980, pendant lesquelles la dette externe des pays pauvres était au centre des préoccupations.

<sup>5</sup> Les auteurs viennent de la Banque de France, Vincent Fleuriet et Maëlan Le Goff.

<sup>6</sup> Par Kenneth Hounbedji et Claire Zanuso.

<sup>7</sup> Pierrick Baraton, Sébastien Fleury et Florian Léon.

<sup>8</sup> On peut voir un compte rendu dans *Le Monde* du 24 février 2022 (Marie de Vergès, « Au Nigéria comme ailleurs, les ressources naturelles enrichissent certains mais sapent le développement »).

<sup>9</sup> Par Paul Teboul, de la Direction générale du Trésor.

La « transition juste » vers une économie bas-carbone en Afrique du Sud est le sujet du chapitre suivant<sup>10</sup>. Il s'agit d'un changement majeur à la fois écologique et social, favorisant une « justice climatique » pour ne pas pénaliser les plus pauvres. Deux chiffres résument l'importance de l'Afrique du Sud ici : elle produit 40% de l'électricité du continent et détient 90% de ses réserves en charbon. L'électricité dans le pays repose à plus de 90% sur le charbon. Eskom – l'équivalent d'EDF – s'est engagé dans un processus de sortie de cette ressource et des centrales à charbon pour aller vers des énergies renouvelables. Le pays, ayant mis fin à l'apartheid en 1991, reste un des plus inégalitaires au monde, mais ce type d'énergies, disséminées dans le pays et non concentrées comme le charbon dans une province, permettrait d'atténuer les inégalités régionales. Le pays a aussi mis en place des programmes pour contrer trois types d'insécurité : *l'insécurité hydrique*, concernant tous les problèmes de l'eau, de la sécheresse, de l'assainissement ; *l'insécurité alimentaire*, avec l'inégale répartition des terres entre Blancs et Noirs, les problèmes de l'érosion, de la pollution avec les engrais chimiques, les activités minières et les décharges ; *l'insécurité énergétique*, où on retrouve les questions liées à la prédominance du charbon dans la province de Mpumalanga au nord-est du pays. Le souci de faire en sorte que la transition écologique ne heurte pas les plus pauvres est certes louable, mais quand on voit les révoltes dans un pays riche comme la France contre certaines mesures dans ce sens, on ne peut qu'être inquiet sur leur mise en place en Afrique. Parler de résilience climatique, transition juste, socioéconomique ou transformative, recherche d'un consensus, approche multi-acteurs, changement de paradigme technoeconomique, processus participatif, visions ascendante et descendante, bien-être des individus dans un monde durable, etc., ne saurait masquer ces difficultés à venir.

L'intégration régionale fait l'objet du chapitre 4<sup>11</sup>. Une Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF) a démarré le 1<sup>er</sup> janvier 2021. Le commerce international actuel se caractérise surtout par des chaînes de valeur où « des flux de services, de matières premières, de pièces détachées et de composants traversent les frontières... et sont intégrés en bout de chaîne dans des produits finaux expédiés ensuite aux consommateurs du monde entier ». Bref, un commerce mondialement intégré, indifférencié, où on ne peut plus distinguer un produit fabriqué ici et échangé là. Les pays africains peuvent s'intégrer avec profit, selon les auteurs, dans ces chaînes de valeur complexes. Dans les exportations africaines vers l'extérieur du continent, les deux tiers sont composés de ressources naturelles (produits agricoles et matières premières), par contre dans le commerce intra-africain, les produits manufacturés représentent une part élevée (environ 50%). Une intégration régionale plus poussée permettrait de renforcer les chaînes de valeur régionales, car le commerce intra-africain ne représente que 15% du commerce total (contre par exemple plus de la moitié en Asie et en Amérique latine, et les deux tiers en Europe). On compte huit communautés économiques régionales sur le continent, les plus connues étant la SADC en Afrique australe, l'Union du Maghreb arabe (UMA), la CAE et la CEDEAO<sup>12</sup> en Afrique occidentale, mais leur bilan est pour l'instant mitigé. La ZLECAF a l'ambition d'une communauté continentale, avec une note de panafricanisme, portant sur un milliard d'habitants et des classes moyennes montantes, qui mettrait en place une union douanière, un marché unique et une monnaie commune, et en plus un parlement africain et un organe de règlement des différends.

Les problèmes d'inégalités de genre au Burkina Faso sont abordés par trois auteurs<sup>13</sup> dans l'avant-dernier chapitre. Le pays est mal placé en ce domaine puisqu'il

<sup>10</sup> Ecrit par Wendy Annecke, Anda David, Antoine Godin et Peta Wolpe.

<sup>11</sup> Par Julien Gourdon, Wautabouna Ouattara et Chahir Zaki.

<sup>12</sup> Southern African Development community, Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest.

<sup>13</sup> Jean-François Kobiané, Bilampoa Gnoumou-Thiombiano et Anne Calvès.

occupe la 121<sup>e</sup> place sur 144 dans un classement du *World Economic Forum*. Dans les pays développés, les inégalités de genre tournent essentiellement autour des salaires et des postes de décision, l'accès à l'éducation et à la formation étant le même pour tous, mais dans les pays africains la question se pose différemment : il s'agit « des mécanismes d'autonomisation des femmes, de l'accès aux ressources et des occasions d'entrée sur le marché du travail ». L'autonomie implique la possibilité de faire des études (avec des progrès notables pour les femmes au Burkina), le pouvoir de décision sur le choix d'un travail, le choix du conjoint, le choix d'avoir des enfants ou pas, le choix du lieu de vie, etc. La réussite consiste à pouvoir satisfaire ses besoins fondamentaux et ceux de sa famille, pouvoir éduquer ses enfants et faciliter leur propre réussite, et compter dans son milieu social. Là comme ailleurs, et sans doute plus qu'ailleurs, les tâches domestiques pèsent davantage sur les femmes, même lorsqu'elles travaillent aussi à l'extérieur.

On retrouve les questions relatives à la jeunesse dans le dernier chapitre<sup>14</sup>. D'après les estimations démographiques, l'Afrique représenterait en 2050 plus du quart de la population mondiale, avec une part plus élevée qu'ailleurs des 15-24 ans. Les emplois pour les jeunes manquent déjà, car la croissance forte en Afrique ne s'est pas accompagnée d'une progression des emplois aussi importante. Des mouvements de mécontentement et de contestation des pouvoirs en place se sont multipliés dans la jeunesse, accélérés par les nouvelles technologies, au point qu'on a pu parler de *mobilephone democracy*, celle qui s'appuie sur tous les réseaux sociaux. Les auteurs parlent de résilience des jeunes, à travers des réactions telles l'insertion dans le secteur informel classique (y compris les sectes religieuses et la cybercriminalité, les fameux « brouteurs »<sup>15</sup> exploitant la naïveté d'internautes occidentaux), le secteur artistique et celui des technologies de l'information légales avec l'apparition de *start-up*, l'émigration, et enfin la radicalité violente, dans les zones de guerre qui existent sur le continent, mais aussi dans les grandes villes.

Les deux ouvrages se terminent par des annexes utiles, d'abord sur la chronologie de l'année en cours en Afrique, avec les événements majeurs rappelés et annoncés, ensuite par des tableaux statistiques donnant les principales informations économiques et démographiques par grande région et par pays du continent. En bref, on a là des ouvrages précieux, bien présentés et bien faits, pour qui s'intéresse à l'Afrique, écrits avec soin par des spécialistes de l'économie et du social.

**Jacques Brasseur**

---

<sup>14</sup> De Francis Akindès.

<sup>15</sup> Voir N. Hanafi, « Les brouteurs ivoiriens, une cybercriminalité », AOC Média, 2021.